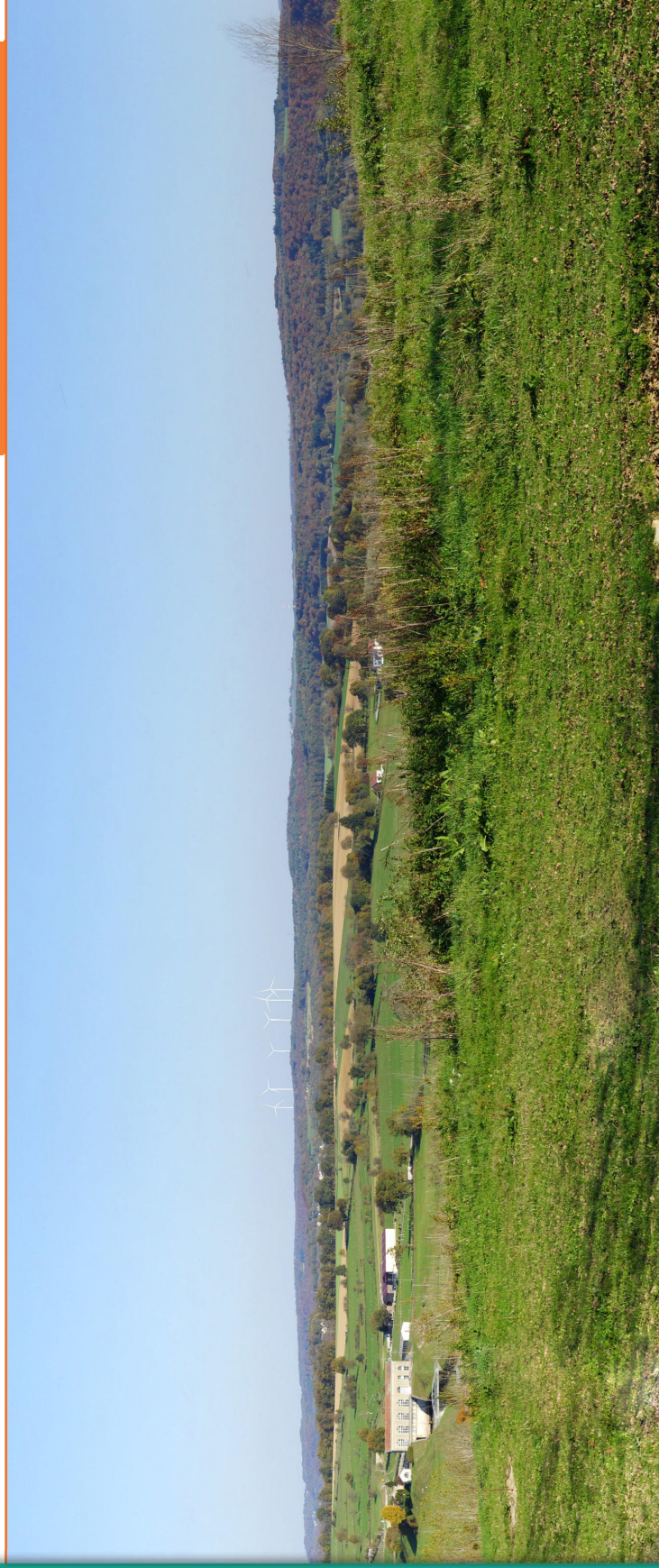


PROJET ÉOLIEN DES TROIS CANTONS

**5.3 Volet
paysager**



Département du Doubs

Communes :
Colombier-Fontaine
Ecot
Étouvans

Table des matières

Chapitre 1. Préambule	5	Chapitre 4. Principes d'aménagement et analyse des variantes	71
1. Réglementation	5	1. Les contraintes d'implantation autres que celles liées au paysage	71
2. Objectifs et méthodologie de l'étude paysagère	5	2. Principes généraux d'insertion paysagère	72
2.1. État initial : patrimoine culturel et naturel, paysage.....	5	3. Principes de composition.....	72
2.2. Analyse des différents scénarios.....	6	4. Présentation des variantes	72
2.3. Evaluation de l'impact visuel du scénario retenu	6	4.1. Variante 1 (13 éoliennes) : Optimisation du site en termes e production électrique.....	72
2.4. Accompagnement paysager du parc éolien.....	6	4.2. Variante 2 (8 éoliennes) : recentrage du projet sur les terrains communaux et recul par rapport à Ecot 73	
3. Contexte paysager et SRE.....	6	4.3. Variante 3 ou variante finale (6 éoliennes) : prise en compte de l'ensemble des enjeux paysagers... 73	
4. Auteurs de l'étude	7	5. Justification de la variante retenue.....	74
Chapitre 2. Présentation générale du projet	9	Chapitre 5. Evaluation de l'impact visuel du projet	89
1. Localisation du projet.....	9	1. Schéma d'implantation final.....	89
2. Description des aménagements	10	2. Evaluation de l'impact visuel	90
2.1. Les éoliennes	10	2.1. Outils d'évaluation de l'impact visuel.....	90
2.2. Les structures de livraison et raccordement électrique.....	10	2.2. Analyse de la carte de ZIV	92
2.3. Les accès sur site	10	2.3. Photomontages du projet.....	93
Chapitre 3. Etat initial du site	11	Chapitre 6. Impacts cumules	179
1. Définition des périmètres d'étude.....	11	1. Contexte éolien	179
2. Patrimoine	13	2. Analyse des effets cumulés.....	180
2.1. Méthode d'analyse du patrimoine naturel et culturel.....	13	2.1. Les Zones d'influence Visuelle	180
2.2. Analyse du Patrimoine naturel et culturel	14	2.1. Photomontages.....	182
3. Unités paysagères dans le périmètre éloigné	34	Chapitre 7. Aménagements sur site	184
3.1. Entre Doubs et Ognon	39	1. Traitement des pistes et des abords	184
3.2. Vallée du Doubs.....	40	2. Traitement des aires de grutage	185
3.3. Plateau du Bas-Pays (UP sur laquelle s'implante la zone de projet).....	42	3. Traitement des édifices techniques.....	185
3.4. Montagnes du Lomont.....	43	3.1. Equipements électriques	185
4. Logiques visuelles et perception de la zone de projet.....	44	3.2. Couleur de l'éolienne et nom du fabricant.....	185
5. Cadre de vie et perceptions proches.....	46	Chapitre 8. Conclusion	186
5.1. Orographie.....	46		
5.2. Organisation des villages.....	46		
5.3. Conclusion sur le cadre de vie.....	65		
5.4. Visibilités depuis les lieux de passage	67		
6. Carte de synthèse de l'état initial	69		

Liste des cartes

Carte 1 : Unité paysagère et paysage emblématique du SRE Franche Comté.....	7
Carte 2 : Inventaire des éléments patrimoniaux.....	18
Carte 3 : Hiérarchisation des sites et MH et éléments sélectionnés pour l'analyse.....	18
Carte 4 : Topographie.....	35
Carte 5 : Logiques visuelles.....	45
Carte 6 : Synthèse des perceptions depuis les villages proches.....	66
Carte 7 : Infrastructures de transport principales (aire d'étude proche).....	67
Carte 8 : Synthèse de l'état initial.....	69
Carte 9 : Variante 1 (13 éoliennes).....	72
Carte 10 : Variante 2 (8 éoliennes).....	73
Carte 11 : Variante finale (6 éoliennes).....	73
Carte 12 : Variante 2 (8 éoliennes).....	75
Carte 13 : Schéma d'implantation.....	89
Carte 14 : Zone d'influence visuelle du projet éolien des Trois Cantons (ci-après).....	91
Carte 15 : Carte de localisation des photomontages.....	97
Carte 16 : Localisation des photomontages dans l'aire de perception proche (< 6 km).....	98
Carte 17 : Contexte éolien.....	179
Carte 18 : Zone d'Influence Visuelle et effets cumulés.....	181

1. Réglementation

L'évaluation du paysage et de l'impact visuel du projet sur le paysage est demandée dans les articles réglementaires du **Code de l'Environnement** : l'article L.122-1 précise que l'étude d'impact et son résumé non-technique sont des pièces constitutives de la Demande d'Autorisation Environnementale. L'article R.122-5 du Code de l'Environnement décrit le contenu de **l'étude d'impact** qui doit notamment intégrer **une description du patrimoine et du paysage présents à proximité du projet et une évaluation de l'impact visuel du projet**.

Le présent Volet Paysager, au travers de ces différents chapitres (détails), répond à cette prescription.

Il présente la méthodologie utilisée par le pétitionnaire pour développer un projet de moindre impact et l'incidence prévisible du projet sur l'environnement paysager et patrimonial.

Le Volet paysager prend la forme d'un document autonome annexé à l'étude d'impact ; une synthèse est intégrée dans le corps de l'étude d'impact.

2. Objectifs et méthodologie de l'étude paysagère

L'objectif est de donner les bases et les outils nécessaires à la meilleure évaluation possible de l'implantation du parc éolien afin d'optimiser son insertion visuelle dans son territoire d'accueil et de mettre en œuvre un projet de qualité et de moindre impact.

Il s'agit donc de présenter un état des lieux du paysage actuel dans toutes ses spécificités (géographiques, patrimoniales, historiques, humaines, écologiques) pour comprendre quels sont les fondements et les enjeux de ce paysage qu'il convient de préserver ou d'accentuer.

L'objectif est bien de créer un nouveau paysage de qualité et de maîtriser au mieux les impacts de ce projet sur le territoire existant, à travers des principes de composition et d'implantation pertinents et raisonnés. Le volet paysager, à travers l'utilisation d'outils informatiques spécifiques (carte de zone d'influence visuelle, coupes, photomontages...) permet de rendre compte avec précision de l'insertion du futur parc éolien dans le paysage vécu au quotidien.

La méthodologie du présent volet paysager s'articule autour de 4 grandes parties :

- État initial du patrimoine culturel et naturel ainsi que du paysage proche et lointain avec l'analyse de la perception de la zone d'étude et la détermination des secteurs à enjeux,
- Analyse de différents scénarios d'implantation (ou variantes) puis présentation et justification du scénario retenu,
- Évaluation de l'impact visuel du scénario retenu,
- Accompagnement paysager des éléments associés au parc éolien.

2.1. État initial : patrimoine culturel et naturel, paysage

Cette partie du volet paysager a pour objectifs :

- D'analyser le patrimoine culturel et naturel à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.
- De comprendre et de caractériser le paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée afin de déterminer des unités paysagères qui seront, par la suite, analysées en détail,
- D'étudier la perception de la zone d'étude rapprochée depuis les sites patrimoniaux, les différentes unités paysagères et des villages et routes les plus proches (cadre de vie),
- D'identifier et définir des secteurs à enjeux au niveau patrimonial, paysager et cadre de vie.

Chapitre 1. PREAMBULE

Cette partie s'appuie sur une approche bibliographique et cartographique (notamment pour étudier la perception de la zone d'étude et définir les secteurs à enjeux) ainsi que sur plusieurs sorties sur le terrain à différentes saisons de l'année pour étudier, in-situ, le fonctionnement des sites patrimoniaux et la perception de la zone d'étude aussi bien au niveau du grand paysage que du cadre de vie.

2.2. Analyse des différents scénarios

Les différents scénarios d'implantation (ou variantes) sont définis à partir de principes généraux d'implantation et de composition.

Ils prennent en compte l'ensemble des contraintes environnementales, techniques, réglementaires et géomorphologiques préalablement recensées au sein de la zone d'étude.

Les incidences visuelles de chaque scénario sont évaluées, principalement à partir de photomontages, depuis les principaux secteurs à enjeux définis précédemment. Le scénario final est celui qui répond le mieux à l'ensemble des critères d'appréciation.

2.3. Evaluation de l'impact visuel du scénario retenu

Cette partie du volet paysager a pour objectif de rendre compte de l'impact visuel du parc éolien des Trois Cantons dans sa configuration finale grâce à des cartes d'influence visuelle et des photomontages réalisés à partir de points de vue illustrant les secteurs d'enjeux patrimoniaux, paysagers ou de cadre de vie, ou pour leur représentativité d'une partie de l'aire d'étude éloignée. Plus d'une trentaine de photomontages a ainsi été réalisée à différentes distances, à différentes saisons et sous différents angles de vue pour permettre au lecteur d'avoir une vision la plus complète possible sur la perception et l'impact visuel du parc éolien. L'aire d'étude éloignée du projet des Trois Cantons comporte un parc éolien construit (Parc éolien du Lomont) au sein de l'aire d'étude éloignée ainsi qu'un projet de parc éolien autorisé (aucun autre projet possédant un avis de l'AE). Ainsi, au sens du décret n°2011-2019 du 19 décembre 2011, une analyse des effets cumulés avec le parc éolien construit est à produire.

Les points de vue de ces photomontages ont été également choisis en fonction des cartes de zones d'influence visuelle qui sont réalisées à partir de logiciels experts (Wasp, Windfarm, Windpro) et permettent de définir, en chaque point de l'aire d'étude, un niveau d'influence visuelle (de faible à fort) du parc éolien en fonction du nombre de machines potentiellement perceptibles.

2.4. Accompagnement paysager du parc éolien

Sur la base du scénario final retenu, des mesures prévues pour optimiser l'insertion paysagère du parc éolien, de ses accès, de traitement des pistes et des édifices annexes seront exposées.

3. Contexte paysager et SRE

Le document de référence pour le développement régional de l'énergie éolienne est le Schéma Régional Eolien (SRE) de Franche-Comté, qui a été validé par le Préfet de région le 08 octobre 2012. Il identifie les espaces favorables et/ou ceux contraints pour l'implantation de parcs éoliens, en considérant des critères autres que la seule ressource éolienne.

Concernant le paysage et le patrimoine, plusieurs éléments sont pris en compte dans ce document : les unités paysagères et les sites remarquables, les sites inscrits et classés, les sites UNESCO et les Sites Patrimoniaux Remarquables (anciennement ZPPAUP et AVAP).

La zone de projet prend place dans l'unité paysagère des plateaux du « Bas Pays » et s'inscrit entre deux « sites remarquables 2008 » du SRE que sont la Vallée du Doubs et les Montagnes du Lomont. Aucun site classé ou inscrit n'est présent au sein de la zone de projet.

Le site classé le plus proche (4,5 km au Nord-Est) est le site classé du Théâtre de Mandeure, qui s'imbrique dans le site inscrit du « Site antique de Mandeure ». Concernant les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), 2 sites sont présents dans l'aire d'étude éloignée, à 8-10 km de la zone de projet, il s'agit des centres bourgs de Montbéliard et d'Audincourt/Valentigney.

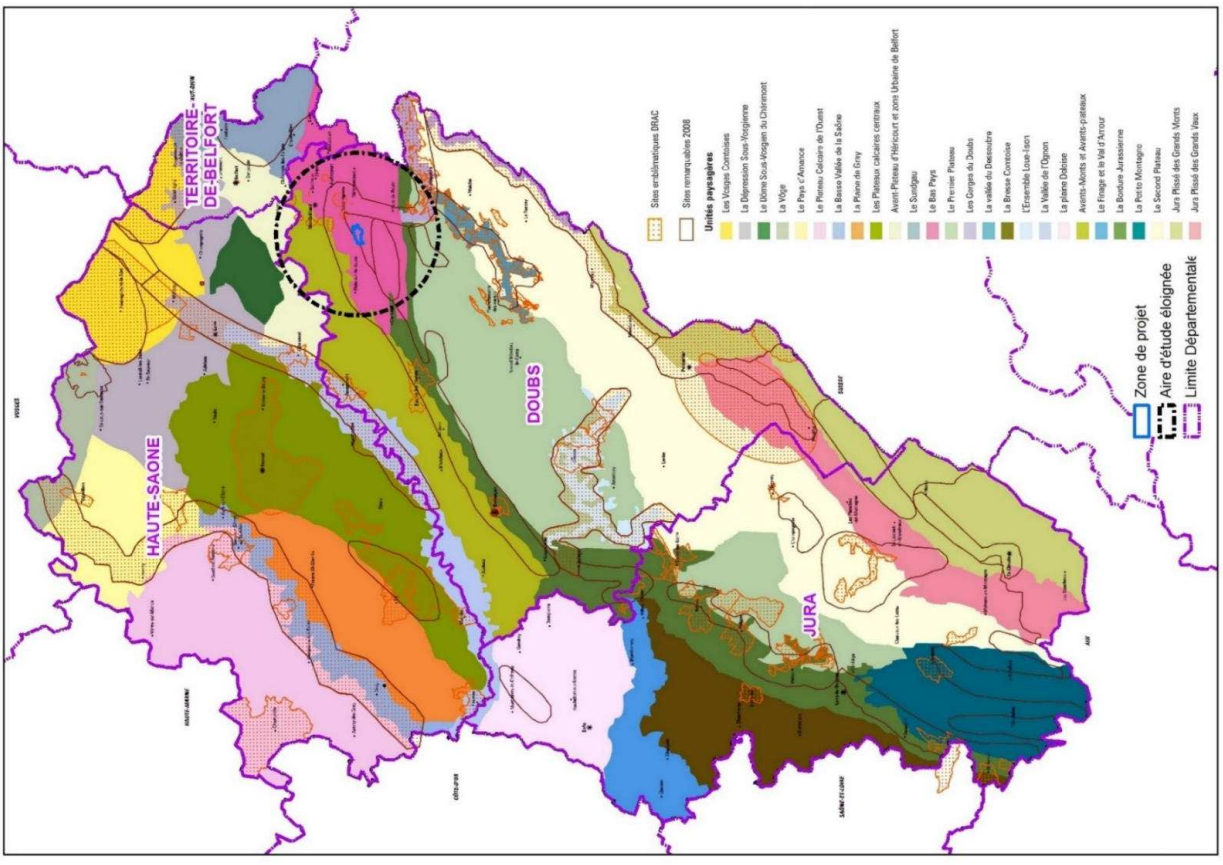
Aucun site UNESCO n'est présent dans l'aire d'étude éloignée.

Le site d'étude choisi se trouve en dehors de tout site remarquable identifié dans le SRE de Franche-Comté.

4. Auteurs de l'étude

Ce volet paysager est réalisé conjointement entre la paysagiste Catherine Bouët-Willaumez, paysagiste DPLG de l'agence Au-delà du Fleuve et la société Opale Energies Naturelles, développeur du projet éolien des Trois Cantons. Plus précisément, le titre 5 de l'Etat initial concernant le cadre de vie et la perception proche sont rédigés par la paysagiste de l'agence Au-delà du Fleuve.

Les chapitres concernant l'aire d'étude éloignée, le grand paysage et le patrimoine, ainsi que les chapitres généraux et les chapitres Impact (4,5,6,7) sont rédigés par Opale Energies Naturelles.



Carte 1 : Unité paysagère et paysage emblématique du SRE Franche Comté

2. Description des aménagements

2.1. Les éoliennes

La hauteur maximale en bout de pales des éoliennes installées sur le parc éolien des Trois Cantons sera de 200 m, avec un rotor d'un diamètre maximal de 131 mètres et une hauteur de mât maximale de 140 mètres.

Puissance (MW)	Diamètre max du rotor(m)	Hauteur max en bout de pale (m)
Entre 2 et 3,5	131	200 m

Tableau 1 : Gabarit des éoliennes prévues pour le projet éolien des Trois Cantons

Les éoliennes seront toutes identiques de type tripale à mât tubulaire, de couleur blanc grisé (RAL 7035 ou similaire, conformément à la réglementation en vigueur). Les postes de transformation 690/20 000 V seront situés à l'intérieur de la structure de l'éolienne.

Le modèle définitif des éoliennes sera défini après consultation et appel d'offre auprès des principaux constructeurs. Il s'agira de machines neuves.

Les éoliennes seront installées sur des aires de grutages d'une superficie comprise entre 20 et 25 ares en fonction du constructeur et du modèle d'éolienne qui sera retenu. Cette superficie est suffisante pour accueillir la grue nécessaire à l'installation de l'éolienne et permettre la réalisation des fondations et des manœuvres associées.

Les aires de grutage généralement rectangulaires seront constituées de matériaux locaux concassés et compactés. Aucun revêtement bitumineux ne sera appliqué. Les abords des aires de grutage seront reprofilés et aucun traitement phytosanitaire ne sera appliqué de manière à faciliter la reconquête de la végétation herbacée.

Les aires de grutage sont également positionnées de façon à limiter les travaux de terrassement et faciliter leur intégration au site. Elles serviront également de parking aux différents engins lors des opérations de maintenance.

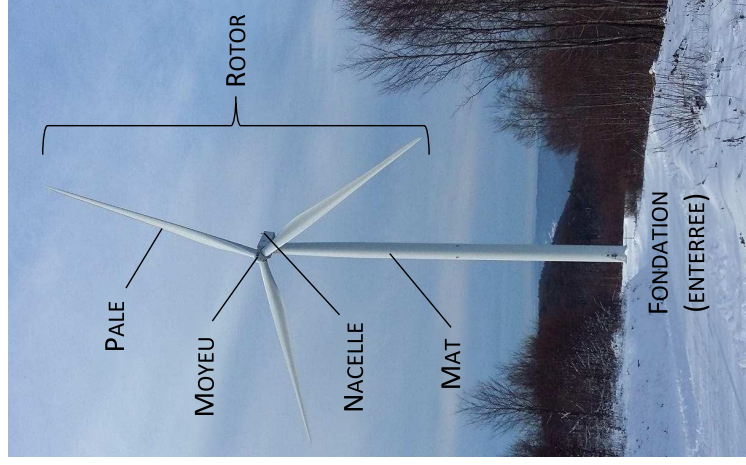


Illustration 1 : Photo descriptive des différentes parties d'une éolienne (Source : Opale)

2.2. Les structures de livraison et raccordement électrique

Afin d'évacuer l'énergie produite par les éoliennes, il est nécessaire d'installer sur site des structures de livraison sur lesquels viennent s'interconnecter plusieurs éoliennes afin de permettre le raccordement du parc éolien au réseau public HTA. Le projet éolien de Trois Cantons comporte 2 structures de livraison qui sont chacune constituées de deux bâtiments en béton préfabriqué de même dimension : 10m x 3m x 3m.

Chaque structure de livraison accueille des cellules de protection et de découplage, des compteurs, des transformateurs auxiliaires et un filtre actif. Les deux bâtiments comprennent un plancher technique en dessous duquel un vide sanitaire permettra le passage des câbles. L'accès intérieur se fait par des portes généralement en tôle galvanisée.

Un habillage des structures de livraison facilitant leur insertion paysagère sera réalisé selon l'environnement proche (milieu agricole, forêt).

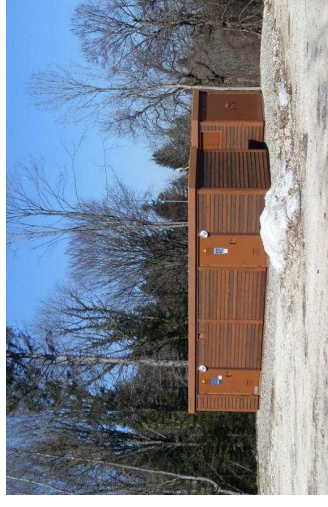


Illustration 2 : Exemple d'une structure de livraison (parc éolien du Lomont)

Le cheminement du câblage de raccordement électrique intra-éolienne sur le site se fera en souterrain dans des tranchées enterrées à 80 cm de profondeur généralement réalisées dans l'emprise des pistes de desserte. Ces tranchées accueilleront également le réseau de télécommunication du parc éolien permettant l'exploitation et la surveillance des aérogénérateurs.

Le raccordement électrique du parc éolien vers le réseau public HTA se fera également en souterrain conformément à la réglementation en vigueur. Aucun câble électrique ne sera donc visible sur le site éolien et en dehors du site.

2.3. Les accès sur site

Les pistes d'accès s'appuient principalement sur le réseau existant de chemins d'exploitations agricoles et forestiers. Le tracé des nouveaux tronçons de la piste de desserte des éoliennes a été défini en étroite relation avec l'ONF et les exploitants locaux afin qu'il ait une vocation multiple et éviter ainsi la superposition de linéaires.

2 km de piste seront ainsi créés (pour une large majorité en forêt communale).

Afin de favoriser l'intégration des pistes de desserte des éoliennes, ces dernières seront recouvertes de matériaux locaux concassés et compactés, aucun revêtement bitumineux ne sera appliqué. La largeur au sol de la bande roulante n'excèdera pas 5 mètres en ligne droite avec un bas-côté de 1,5 m de part et d'autre. Les terrassements seront réalisés de façon à minimiser les talus et permettre ainsi une meilleure cicatrisation. La technique de réalisation des pistes facilitera la recolonisation herbacée sur les abords.

1. Définition des périmètres d'étude

On distingue trois principaux périmètres d'étude qui sont cartographiés ci-après :

- La zone de projet qui délimite le secteur dans lequel les scénarios d'implantation du parc éolien sont réalisés,
- L'aire de perception proche, qui s'étend à 6 km de la zone de projet et correspond à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes,
- L'aire d'étude éloignée qui permet de définir le contexte global du site et sert de référence pour la réalisation du volet paysager tant au niveau de l'état initial (patrimoine et unité paysagère) que de l'évaluation de l'impact visuel du parc éolien dans sa version finale.

Le périmètre d'étude éloigné a été défini conformément aux recommandations du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens actualisé en 2016.

Dans le cas du projet des Trois Cantons, il correspond à un cercle de 15 km de rayon autour du centroïde de la zone de projet. En effet, au-delà de 15 km, on considère qu'une éolienne de 200 m de haut devient difficilement perceptible (équivalence d'une hauteur de 8 mm en bout de bras) et n'est visible que lorsque les conditions météorologiques sont optimales : absence de nuages, de brumes, de poussières, de convections thermiques...






Chapitre 3. ETAT INITIAL DU SITE

On notera la présence au sein de l'aire d'étude éloignée d'un parc éolien existant et d'un projet de parc éolien, tous deux situés sur la montagne du Lomont :

- parc éolien du Lomont en fonctionnement depuis 2007, avec 15 éoliennes de 125 mètres en bout de pale,
- projet de parc éolien du Mont de Villey, dont l'avis de l'Autorité Environnementale a été accordée en 2017, pour 3 éoliennes de 180 mètres en bout de pales.

Projet éolien Trois Cantons

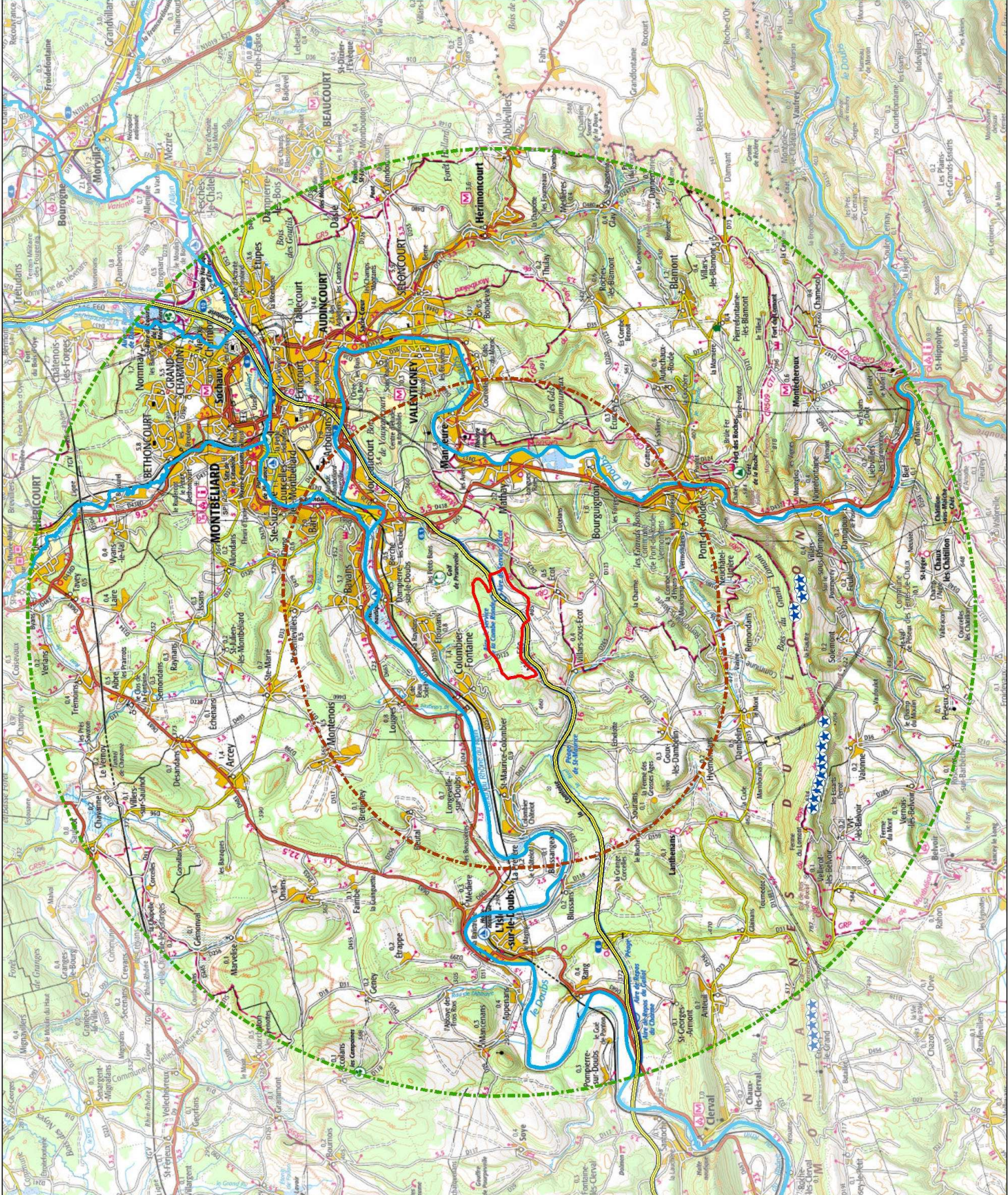
Périmètres d'étude

-  Zone de projet
-  Aire de perception proche (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (15 km)
-  Cours d'eau principaux
-  Autoroute A36
-  Eolienne existante

Fond de plan : IGN 100



Format : A3
Echelle : 1:110 000
Date : 2017



2. Patrimoine

2.1. Méthode d'analyse du patrimoine naturel et culturel

- o Contexte réglementaire

La loi du 2 mai 1930, dite **loi des sites inscrits et classés**, organise aujourd'hui, dans les articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement, la protection des monuments naturels et des sites dont le caractère particulier est à protéger. Ces monuments ou sites ont une valeur patrimoniale d'un point de vue naturel, scientifique, pittoresque, artistique, historique ou légendaire. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministère de l'Environnement ou du préfet de Département après avis de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et, le plus souvent, de la Commission départementale des sites.

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a été promulguée le 7 juillet 2016. A compter de ce jour, les secteurs sauvegardés, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) sont transformés en **sites patrimoniaux remarquables (SPR)**. En droit français « *un SPR est un site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.* »

La loi du 31 décembre 1913 instaure la protection de **Monuments Historiques (MH)** mais celle aussi de leurs abords par l'intermédiaire d'un périmètre de 500 m de rayon à l'intérieur duquel toute modification, rénovation, construction ou démolition doit être soumise à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France ou du Préfet. Néanmoins, la taille des éoliennes modernes implique la prise en compte d'un périmètre plus important que ces 500 m réglementaires.

- o Sélection des MH et sites analysés en détail

Afin d'identifier au mieux les enjeux sur le patrimoine dans le périmètre d'étude éloigné et en l'absence d'une méthode de hiérarchisation partagée à l'échelle nationale ou régionale - hormis la distinction inscrit/classé - le porteur de projet propose la méthodologie suivante, mettant en relation le degré de reconnaissance territoriale et institutionnelle du monument ou site, son classement patrimonial, son contexte d'implantation (masque orographique, bâti et végétation), ainsi que sa distance à la zone de projet. Ainsi, l'analyse dédiée spécifiquement aux Monuments Historiques et aux sites se décompose en quatre phases décrites ci-après.

Phase 1 : Recensement exhaustif de l'ensemble des MH et sites présents dans l'aire d'étude éloignée ;

Phase 2 : Hiérarchisation des MH et sites selon les critères suivants :

- La notoriété du monument/site, apprécié selon :
 - o sa reconnaissance territoriale (notamment au travers des portails touristiques officiels communaux/départementaux/régionaux),
 - o son degré d'importance identifié au sein du Schéma Régional Eolien,
 - o son accessibilité (ouvert/fermé au public, possibilité de visite, etc...);
- Le classement patrimonial : Inscrit ou Classé au titre des Monuments historiques, Site Inscrit ou Classé, Classement UNESCO.

Ces critères sont associés à des coefficients (cf. tableau ci-dessous). La somme totale des coefficients aboutit à un score pour chaque monument et site.

Notoriété		Inscrit/Classé
Reconnaissance nationale	+4	Classé
Importance au sein SRE	+3	SPR
Reconnaissance départementale	+2	Inscrit
Monument accueillant du public	+1	
Reconnaissance locale		

Tableau 2 : Tableau des scores

Phase 3 : Première sélection des MH et sites en fonction de leur distance à la zone de projet et de leur score établi précédemment (cf. tableau ci-dessous).

Distance à la zone de projet	Analyse du patrimoine ayant le score supérieur à
0 - 2 km	0 (soit tous les MH/Sites)
2 km - 6 km (Perception proche)	>1
6 km - 10 km	>2
10 km - 15 km (aire éloignée)	>3

Tableau 3 : Distance d'analyse

Phase 4 : Deuxième sélection des MH et sites en fonction de leur situation.

La situation de chaque MH et site sélectionné en phase 3, ainsi que son contexte par rapport à la zone de projet sont ensuite étudiés à partir de :

- la position topographique du monument,
- du contexte environnemental (implanté en milieu ouvert ou fermé - contexte bâti, milieu forestier...),
- la hauteur du bâtiment (au ras du sol, à quelques mètres de haut, élément élevé type clocher...).

Ainsi, les MH et Sites ne possédant aucune **interaction visuelle possible** avec la zone de projet sont écartés de la suite de l'analyse.

Synthèse

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
Inventaire exhaustif	Hierarchisation	Distance à la zone de projet Score	Contexte
MH et sites	Notoriété + Nature du Classement } Score		
		Score suffisant suivant sa distance	Visibilité possible → MH/Site sélectionné Absence de visibilité → Elément écarté de l'analyse
		Score insuffisant suivant sa distance	

Tableau 4 : Méthodologie de sélection des Monuments Historiques et sites analysés en détail

A partir de l'ensemble de ces critères, une liste de monuments historiques et de sites est sélectionnée et analysée en détail dans le volet paysager.

2.2. Analyse du Patrimoine naturel et culturel

La zone de projet se situe en dehors de toute aire de protection d'un Monument Historique (500 m) ou d'un site classé ou inscrit.

Les éléments patrimoniaux identifiés dans l'aire d'étude éloignée sont repris dans le tableau ci-après (Phase 1), précisant leur niveau de notoriété (Phase 2), ainsi que leur distance à la zone de projet (Phase 3).

PHASE 1 : Inventaire				PHASE 2 - Hiérarchisation				PHASE 3 - Sélection		
Commune	Type	Nom	Date	Inscription	Reconnaissance (Portail touristique - PT, visite) et SRE	Niveau de notoriété	Score	Distance (km)	Sélection	Distance
Mandeure	MH	Théâtre gallo-romain	12/03/1964	Classé			+4	4,5	X	
	Site	Théâtre gallo-romain	23/05/2012	Classé	P.T. Régional	+3	+4	4,5	X	
	Site	Site antique de Mandeure	22/07/1972	Inscrit			+3	3,9	X	
Montbéliard	MH	Château des Ducs de Wurtemberg	18/07/1996	Classé	P.T. Régional	+3	+4		X	
	MH	Eglise Saint-Maimboeuf	02/09/1994	Classé	P.T. Régional	+3	+4	8	X	
	MH	Temple protestant Saint-Martin	01/04/1963	Classé	P.T. Régional	+3	+4		X	
	SPR	Montbéliard	25/01/1989	SPR	P.T. Régional	+3	+4	8	X	
Audincourt	MH	Eglise de l'Immaculée Conception	08/12/2009	Inscrit	P.T. Régional	+3	+3	8,3	X	
	MH	Eglise du Sacré Cœur	30/04/1996	Classé	P.T. Régional	+3	+4	8,4	X	
Les Terres-de-Chaux	MH	Eglise Saint Léger	24/09/1936	Inscrit	P.T. Régional	+3	+3	12,8	-	
	MH	Halles	12/06/1992	Classé	Accueil du public	+2	+3		X	
Montbéliard	MH	Hôtel de ville	02/02/1939	Inscrit	Accueil du public	+2	+2		-	
	MH	Immeuble dit le lion de Peugeot	27/01/1992	Inscrit	Label patrimoine du XX ^{ème} siècle	+2	+2	8	-	
	MH	Ancien Hôtel Beurnier-Rossel	02/01/1986	Inscrit	Musée d'Art et d'Histoire	+2	+2		-	
	Site	La Citadelle de Montbéliard	04/03/1932	Classé	Belvédère aménagé	+2	+3		X	
Audincourt	MH	Château Peugeot	27/06/1984	Inscrit	Accueil du public	+2	+2		-	
Mandeure	MH	Bains de Courcelles	14/09/1990	Inscrit	Local	+1	+1	5,7	X	
Audincourt/Valentigney	SPR	Audincourt-Valentigney	20/06/1989	SPR	Local	+1	+2	8	-	
	MH	Eglise de l'Assomption	28/01/2009	Classé	Local	+1	+2	11,6	-	
Mandeure	MH	Croix de l'ancien cimetière	28/09/1926	Inscrit	Local	+1	+1	5,1	X	
	MH	Habitat fortifié	04/02/1994	Inscrit	Local	+1	+1	5,3	X	
Sainte-Marie	MH	Fontaine	06/03/1979	Inscrit	Local	+1	+1	6,8	-	
St-Julien-les-Montbéliard	Site	Site du village de St-Julien les Montbéliard	08/02/1979	Inscrit	Local	+1	+1	7	-	
	MH	Pavillon de jardin dit Loge	27/02/2009	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Maison mitoyenne -hôtel Beurnier Rossel	13/02/1939	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Temple Saint-Georges	02/10/1986	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Hôtel des voyageurs du lion rouge	25/10/2012	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Hôtel de Franquemont	06/10/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Maison	12/01/1990	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Maison	06/10/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Immeuble	27/01/1992	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Maison et passage des Fleurs	06/10/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Pierre à poissons	09/11/1922	Classé	Local	+1	+2		-	
	MH	Maison	23/08/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Maison	02/05/1990	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Façade et versant de toiture	27/01/1992	Inscrit	Local	+1	+1		-	
	MH	Maison Rossel	25/04/1932	Inscrit	Local	+1	+1		-	

PHASE 1 : Inventaire			PHASE 2 - Hiérarchisation			PHASE 3 - Sélection			
Commune	Type	Nom	Date	Inscription	Reconnaissance (Portail touristique - PT, visite) et SRE	Niveau de notoriété	Score	Distance (km)	Sélection
	MH	Ancienne ferme de la Souaberrie	07/07/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Maison	23/08/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Façade	23/08/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Hôtel Forstner	19/01/1925	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Hôtel Forstner	19/01/1925	Classé +1	Local	+1	+2		-
	MH	Ancien hôpital de Montbéliard	07/07/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Hôtel de la Croix d'Or	29/08/1977	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Maison	24/07/1986	Classé +1	Local	+1	+2		-
	MH	Maison	24/07/1986	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Ancienne Université Luthérienne	06/10/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Maison	06/10/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Maison	07/07/1989	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Théâtre	27/01/1992	Inscrit	Local	+1	+1		-
	MH	Synagogue	01/09/1992	Inscrit	Local	+1	+1		-
Isle-sur-le-Doubs	Site	Canal du moulin de l'Isle-sur-le-Doubs	18/01/1946	Inscrit	Local	+1	+1	8,8	-
Appenans	MH	Chalet Meiner	27/11/2002	Inscrit	Local	+1	+1	9	-
Exincourt	MH	Château Sattler	09/11/1984	Inscrit	Local	+1	+1	10	-
Hérimoncourt	MH	La Bastille	20/06/1986	Inscrit	Local	+1	+1	10,5	-
Rang	MH	Motte castrale	01/06/2011	Inscrit	Local	+1	+1	10,5	-
Les Terres-de-Chaux	MH	Grosse maison à Neuvier	30/03/1998	Inscrit	Local	+1	+1	12	-
Bief	MH	Maison boiteux	27/12/2002	Inscrit	Local	+1	+1	12	-
	MH	Croix de Chemin du XVI ^{ème} siècle	10/06/1927	Classé +1	Local	+1	+2	12	-
Chamesol	MH	Croix de l'Ancien cimetière	18/07/1996	Classé +1	Local	+1	+2	12	-
Vandoncourt	Site	Pont Sarrazin	23/05/1912	Classé +1	Local	+1	+2	13	-
Montbéliard	Site	Huit gros arbres situés dans un parc de la Ville de Montbéliard	29/01/1934	Classé +1	Arbres coupés	-	-	8	-

Tableau 5 : Liste des Monuments Historiques et sites de l'aire d'étude éolignée – Analyse phases 1 à 3.

Ainsi sont identifiés sur l'aire d'étude éolignée :

- 53 Monuments Historiques (dont 35 situés sur la commune de Montbéliard) dont 10 classés ;
- 7 sites (dont 4 classés) ;
- 2 SPR.

A l'issue de la phase 3 d'analyse des éléments patrimoniaux, 14 MH et sites sont retenus pour la phase 4, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les éléments sélectionnés en phase 3 de l'analyse des éléments patrimoniaux font l'objet d'une deuxième phase de sélection en fonction de leur situation et de leur contexte par rapport à la zone de projet.

Les éléments n'ayant aucune interaction visuelle possible avec la zone de projet sont grisés dans le tableau ci-dessous. Pour chacun d'entre-eux, une illustration, présentée ci-après, permet de rendre compte du contexte de l'élément et de justifier de sa non-prise en compte dans la suite de l'analyse.

Commune	Type	Résultat Phase 3			Phase4 - Contexte		Analyse détaillée
		Nom	Distance (km)	Visibilité possible	Phase4 - Contexte	Visibilité possible	
Mandeure	MH	Théâtre gallo-romain	4,5	Site dégagé d'obstacle visuel	Site dégagé d'obstacle visuel	X	
	Site	Théâtre gallo-romain	4,5	Site dégagé d'obstacle visuel	Site dégagé d'obstacle visuel	X	
	Site	Site antique de Mandeure	3,9	Site dégagé d'obstacle visuel	Site dégagé d'obstacle visuel	X	
Montbéliard	MH	Château des Ducs de Wurtemberg	8	Situé en promontoire	Situé en promontoire	X	
	MH	Eglise Saint-Maimboeuf	8	Clocher se dégage	Clocher se dégage	X	
	MH	Temple protestant Saint-Martin	8	Contexte bâti dense	Contexte bâti dense		
	MH	Halles	8	Contexte bâti dense	Contexte bâti dense		
Audincourt	SPR	Montbéliard	8	Site large avec visibilité	Site large avec visibilité	X	
	Site	La Citadelle de Montbéliard	8	Belvédère aménagé	Belvédère aménagé	X	
	MH	Eglise de l'Immaculée Conception	8,3	Noyé dans un contexte bâti mais le clocher se dégage	Noyé dans un contexte bâti mais le clocher se dégage	X	
	MH	Eglise du Sacré Cœur	8,4	Elément bas situé en contexte bâti dense	Elément bas situé en contexte bâti dense	X	
Mandeure	MH	Croix de l'ancien cimetière	5,1	Ruines enfouies dans un lotissement	Ruines enfouies dans un lotissement		
	MH	Bains de Courcelles	5,7	Ruines situées dans un bois dense	Ruines situées dans un bois dense		
Bart	MH	Habitat fortifié	5,3				

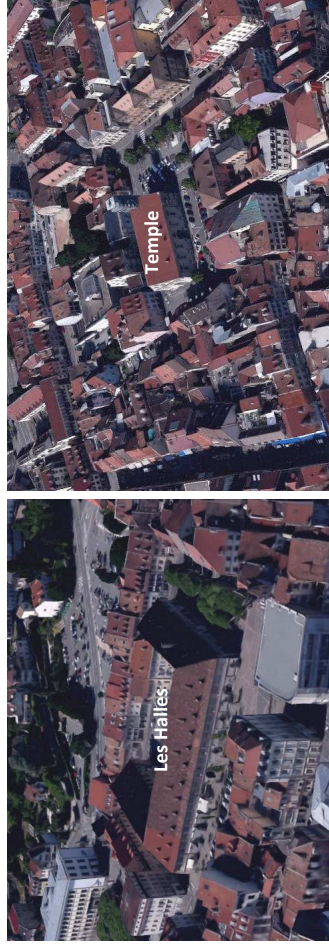


Illustration 5 : Vue 3D du bâtiment et contexte bâti environnant (Source : Google Earth) ;
A droite : les Halles, à Gauche : Temple Saint Martin



Illustration 6 : Les Halles de Montbéliard (gauche), Temple Saint Martin (droite)
(Source : Opale)

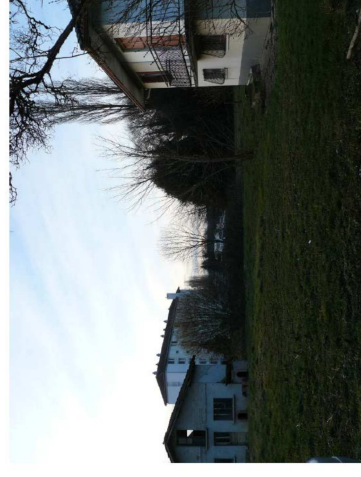


Illustration 7 : Les thermes, reouverts, situés dans un secteur densément urbanisé
(Source : Au Delà du Fleuve)

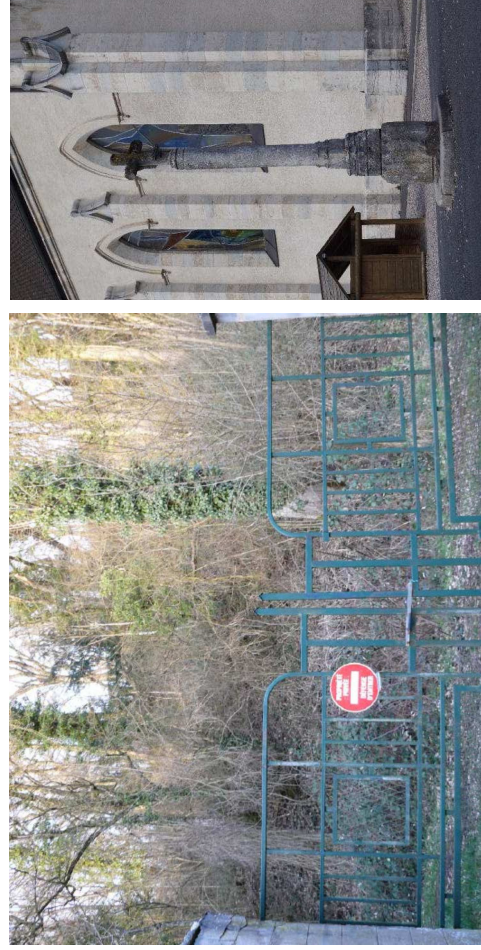


Illustration 3 à gauche : Habitat fortifié de la commune de Bart, extrémité sud de la zone protégée (Source : Au-delà du Fleuve)
Illustration 4 à droite : Croix de l'ancien cimetière de Mandeure (Source : Opale EN, 02/2018)

Ainsi 9 éléments historiques et culturels sont retenus à l'issue des 4 phases de sélection des éléments patrimoniaux analysés en détail dans la suite du paragraphe, soit : **1 SPR, 5 Monuments Historiques et 3 sites**.

Aucun site n'est localisé au sein du périmètre de la zone de projet. Les sites les plus proches, localisés à 4 km en moyenne, sont le **théâtre gallo-romain (MH et site) et le site antique de Mandeure**.

Concernant la ville de **Montbéliard**, 2 MH sont sélectionnés, l'**Eglise Saint-Maimboeuf et le château**, ainsi que le **site classé de la Citadelle** et le **SPR**.

2 MH sélectionnés concernent la ville d'Audincourt : les **églises du Sacré Cœur** et de **l'Immaculé Conception**.

L'analyse détaillée de ces monuments traite des points suivants :

- Description du monument
- Perception du monument
- Perception depuis le monument
- Perception de la zone de projet

A l'issue de cette analyse, un niveau d'enjeu potentiel vis-à-vis du futur parc éolien du Trois Cantons est défini pour chaque monument historique ou site étudié. Cinq niveaux d'enjeu sont définis selon l'échelle de couleur présentée ci-dessous.




















Très faible/ nul	Faible	Moyen	Moyen à fort	Fort
------------------	--------	-------	--------------	------

Carte 2 : Inventaire des éléments patrimoniaux

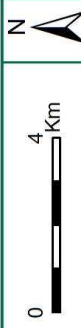
Carte 3 : Hiérarchisation des sites et MH et éléments sélectionnés pour l'analyse

Projet éolien Trois Cantons

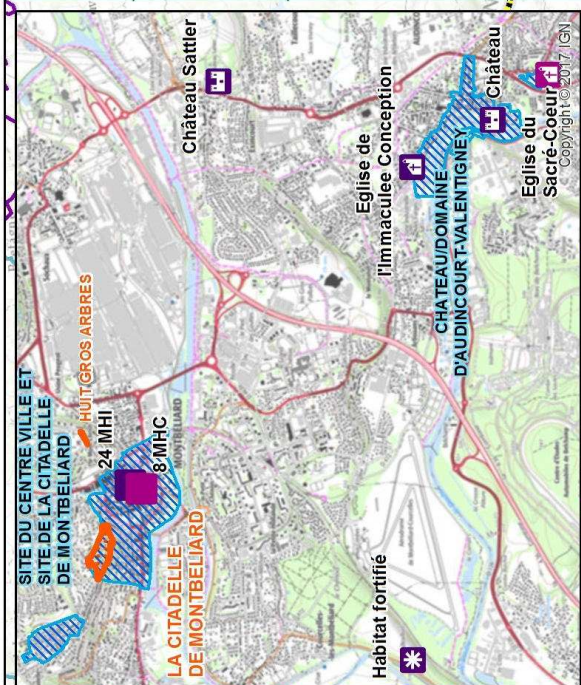
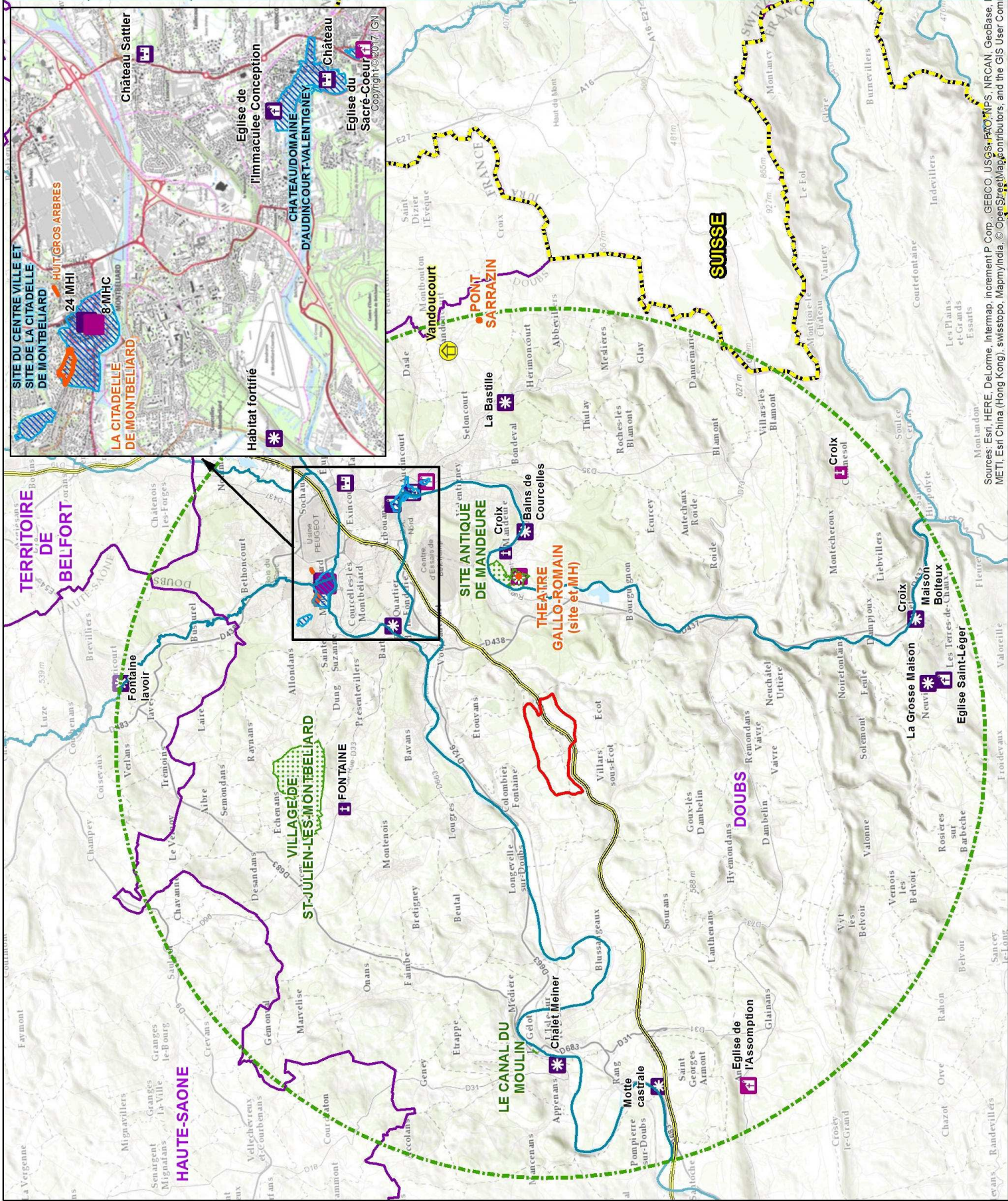
Inventaires des Sites et Monuments historiques

-  Zone de projet
-  Aire d'étude éloignée
-  Frontière nationale
-  Limites départementales
-  Cours d'eau principaux
-  Autoroute A36
-  SPR
-  Sites classés
-  Sites inscrits
- Monuments historiques**
-  Plusieurs Monuments Classés
-  Croix Classées
-  Divers Monuments Classés
-  Eglises Classées
-  Plusieurs Monuments inscrits
-  Châteaux Inscrits
-  Croix Inscrites
-  Divers Inscrits
-  Eglises Inscrites
-  Petite cité comtoise de caractère

Fond de plan : ArcGis - Données : Carmen FC



Format A3
Echelle : 1:120 000
Date : 03/2017



Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Com

Projet éolien Trois Cantons

Sélection des Sites et Monuments historiques

- Zone de projet
- Aire d'étude éloignée
- Aire de perception proche
- Frontière nationale
- Limites départementales
- Cours d'eau principaux
- Autoroute A36

Score des Monuments Historiques

- 1
- 2
- 3
- 4
- 3

Score des sites et SPR

- 4
- 3
- 2

Élément sélectionné

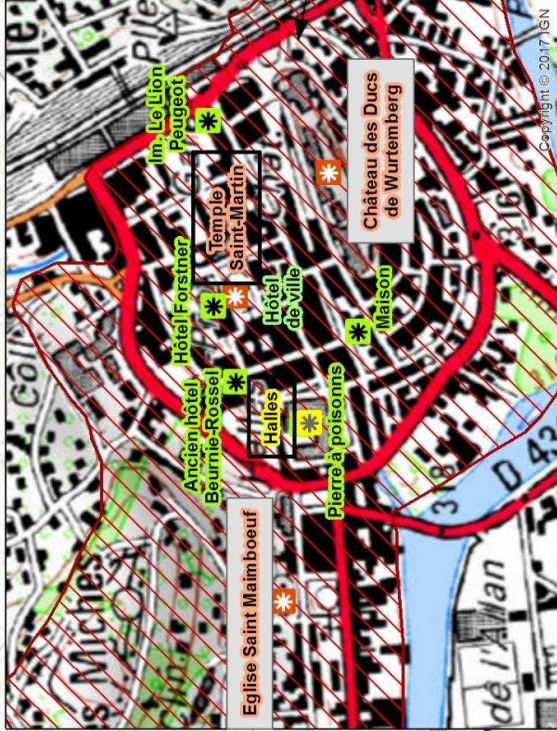
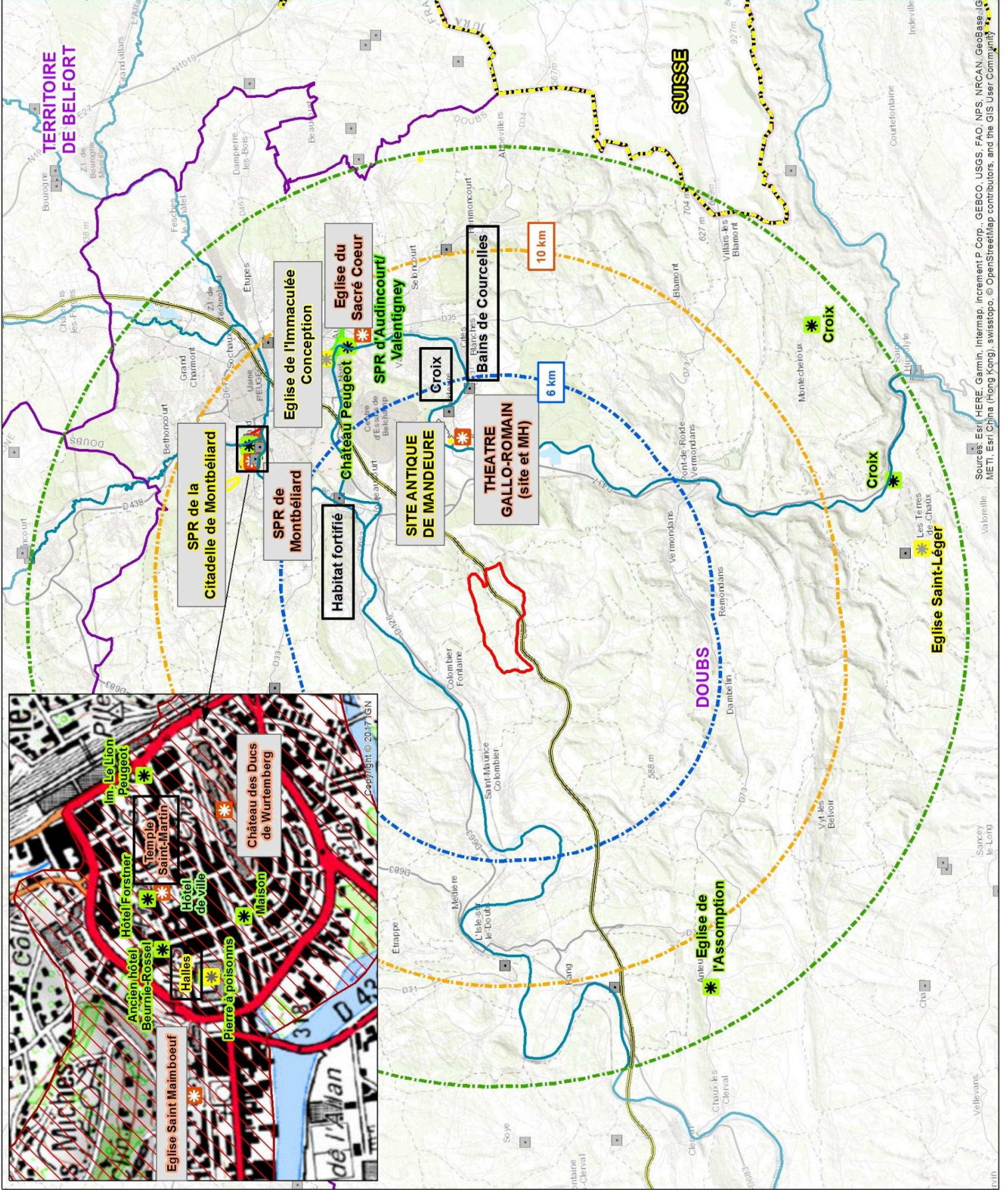
Élément sélectionné et analysé en détail

Élément sélectionné non analysé

Fond de plan : ArcGis - Données : Carmen FC



Format A3
Echelle : 1:110 000
Date : 03/2017



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGME, Esri China (Hong Kong), swisstopo, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

2.2.1. **Monuments Historiques et sites inscrits sélectionnés pour l'analyse**

- a) La ville de Montbéliard, SPR, MH et sites classés inscrits
- Description des monuments et sites patrimoniaux étudiés

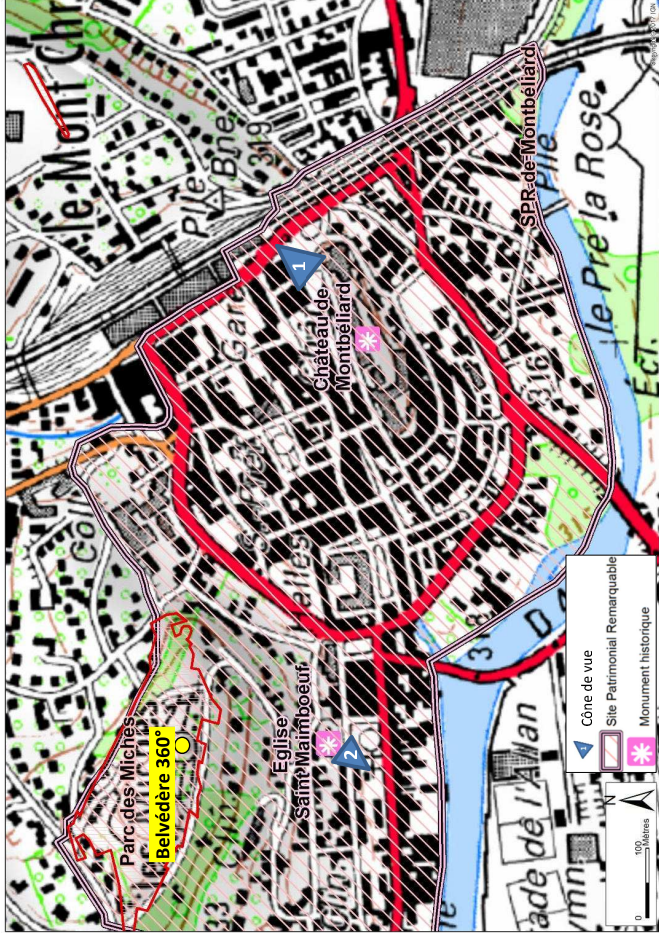


Illustration 8 Centre historique de Montbéliard et patrimoine étudié

➤ **Centre historique de Montbéliard (SPR et MH)**

Dès le 10^{ème} siècle, le bourg de Montbéliard se développe au pied du château, perché sur un promontoire rocheux qui domine les vallées de l'Allan et de la Lizaine. Montbéliard devient très vite capitale du comté du même nom, théâtre de luttes d'influences entre ses puissants voisins bourguignons, suisses et germaniques. Au fil du temps de nouveaux quartiers, tous fortifiés, émergent autour du premier. Au 13^{ème} et 14^{ème} siècles, la ville connaît un nouvel essor et s'étend à nouveau avec l'apparition des quartiers St-Martin et des halles.

Frédéric 1^{er}, Duc de Wurtemberg, devenu premier prince de Montbéliard en 1597, favorise la Renaissance dans le pays et offre à la ville un important renouveau économique et culturel.

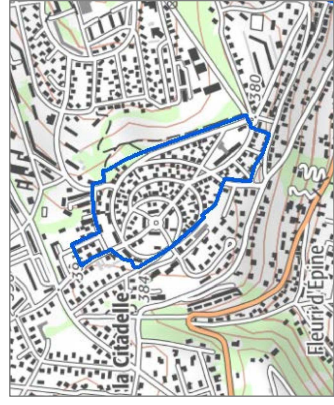
Contrairement au reste de la Franche-Comté, les Wurtemberg et leurs sujets épousent les idées de la Réforme. Montbéliard devient une terre d'accueil pour les protestants persécutés de tous horizons. L'influence germanique prend ainsi de l'importance et se traduit dans l'urbanisme.

La construction reprend au 18^{ème} siècle après une période troublée qui vit notamment la destruction des remparts de la ville. Montbéliard est alors un état souverain de l'Empire germanique mais reste très proche de la France par sa langue, ses mœurs et sa culture. La bourgeoisie d'affaire locale se fait bâtir des hôtels particuliers et à la même époque, la municipalité décide la reconstruction de l'hôpital et de l'hôtel de ville.

L'ère industrielle bouleverse profondément la vie du Pays de Montbéliard au 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle. Ceinturée d'usines, la ville change elle aussi. Dans le centre ancien de nouveaux bâtiments apparaissent et marquent le paysage comme l'immeuble Peugeot, situé en face de la gare, réalisé par l'architecte Jean Walter en 1909. La croissance urbaine s'accélère au 20^{ème} siècle, avec notamment la création d'une ZUP en 1963 pour loger une population ouvrière de plus en plus importante.

Depuis 1989, tout le cœur historique de la ville de Montbéliard est protégé par une ZPPAUP (devenu aujourd'hui un **Site Patrimonial Remarquable - SPR**), de 63 hectares qui englobe notamment le site classé du Parc des Miches (ancienne citadelle) et les 33 monuments historiques du centre ancien. On retiendra en particulier le château des ducs de Wurtemberg, MH classé, le temple Saint-Martin, l'église Saint-Maimboeuf et les halles, tous trois MH inscrits. En 2001, une extension de la ZPPAUP a été créée afin de protéger la cité-jardin du quartier de la citadelle, situé à l'écart du centre ancien.

➤ **Le quartier de la Citadelle (SPR)**



Le quartier de la Citadelle, bâti à partir de 1930 sous forme de Cités-jardins, a été le premier de France à bénéficier de la loi Loucheur (1928) en faveur de l'habitation populaire. Il est constitué de petites maisons mitoyennes qui disposent chacune d'un jardin et d'une entrée propre. Seule la "Place Jean-Jaurès" se verra ornée de quatre immeubles, avec chacun, deux entrées et six appartements par entrée. Deux autres immeubles plus petits sont équipés de boutiques au rez-de-chaussée. Le quartier se trouve sur une colline, à l'écart du tumulte de la ville, entourée de prairies et de forêts. Vue du ciel ou en observant une carte, le quartier possède une forme d'escargot avec des rues qui s'enroulent autour de la place Jean-Jaurès, point culminant du secteur à 396 mètres.

Illustration 9 : SPR de Montbéliard, quartier de la Citadelle sur fond IGN

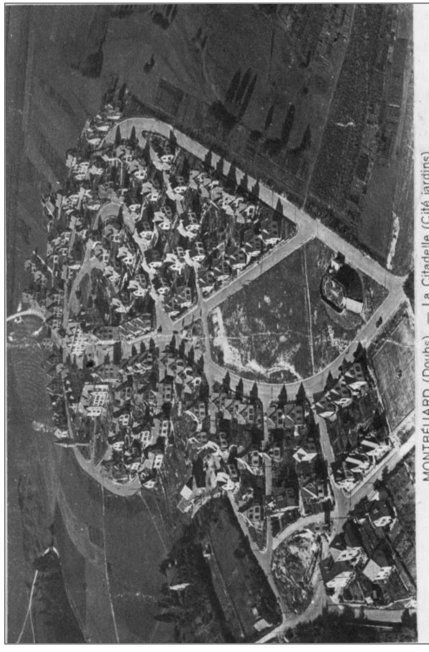


Illustration 10 Carte postale des Cités-Jardins de la Citadelle de Montbéliard, 1931-1932

➤ **Le château des Ducs de Wurtemberg (MH classé, intérêt régional)**



Illustration 11 : Vue 1 (voir carte) sur le château, au nord de ce dernier depuis la rue la rue Aristide Briand

Bâties sur un promontoire rocheux au confluent de la Lizaine et de l'Allan, cette forteresse médiévale, déjà présente au 10^{ème} siècle, a été transformée à de nombreuses reprises au cours des siècles. Le château a été pendant quatre siècles la résidence des comtes de Montbéliard, puis celle des ducs de Wurtemberg. De nos jours, le monument se compose de deux tours du 15^{ème} et 16^{ème} siècle et d'un corps de logis du 18^{ème} siècle.

Le château est aujourd'hui devenu un musée qui retrace l'histoire du pays de Montbéliard depuis la préhistoire jusqu'à nos jours. On peut notamment y découvrir la galerie d'histoire naturelle Cuvier, un département d'art contemporain et un circuit historique, situé dans les tours, qui relate son histoire. Depuis la longue esplanade bordée d'anciens corps de logis et de terrasses paysagées, on peut admirer le panorama sur les toits de la vieille ville, et au-delà, sur les faubourgs et les collines environnantes.

➤ **Eglise de Saint Maimboeuf (MH Classé, intérêt départemental)**



Illustration 12 : Vue 2 (voir carte) sur l'Eglise Saint Maimboeuf, depuis rue Saint Georges, au Sud de l'édifice.

Bâtie de 1850 à 1875 à la demande du Cardinal Mathieu pour affirmer la reconquête du catholicisme sur le luthéranisme, l'Eglise Saint Maimboeuf domine la ville. Un abondant décor de style néo-renaissance orne les façades. A l'intérieur, un retable en bois polychrome fait face idéalement à l'autre extrémité de l'église à un orgue de bois de mêmes proportions (10 mètres de haut).

➤ **Parc des Miches (ancienne citadelle) - Site classé**

La défense militaire de la ville de Montbéliard était assurée par le château (10^{ème} s), complété au 15^{ème} siècle par la création d'une enceinte en pierre et par la tour de la Croste (1483). Cette tour est l'ébauche de la future citadelle dont l'objectif était de protéger le château. Le fossé de la Croste est creusé en 1598, la construction de l'édifice se poursuit et le rempart de la ville est rattaché à la citadelle en 1610. En 1677, les occupants français commencent la démolition de la citadelle. Un projet de reconstruction est établi au 19^{ème} siècle mais se limite à des travaux de terrassement qui donnent naissance à la « Miche de Pain », colline de forme régulière évoquant celle-ci. D'autres travaux exécutés par les militaires en garnison au château transforment le paysage et progressivement « la Miche de Pain » devient « les Miches ». De la fin du 19^{ème} siècle jusqu'en 1914, l'endroit devient successivement un terrain militaire puis un terrain vague.

Le 4 mars 1932, le lieu entre dans la liste des sites classés. Les terrains seront ensuite cédés à la municipalité qui décide en 1969 de les transformer en promenade. Il faut attendre 1973, pour que le paysagiste suisse Neukomm transforme ce terrain et l'aménage en parc public. En mai 2011, une tour panoramique est inaugurée au sommet du parc. Elle offre, depuis le cœur de la cité, un point de vue sur la ville et les collines environnantes. Ses tables d'orientation renseignent sur l'histoire du site, l'environnement socio-économique et la vocation du site.

Notons que du fait de son fort aménagement, le maintien du site classé se pose (cf. http://www.donnees.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/infos_geo/fiches_cartes/sites_fiches/Fiche_SC0126.pdf).

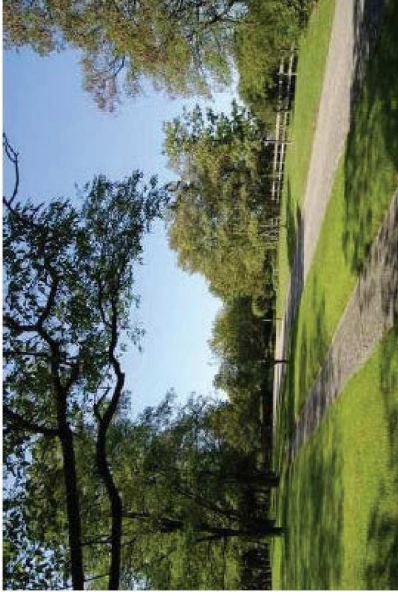
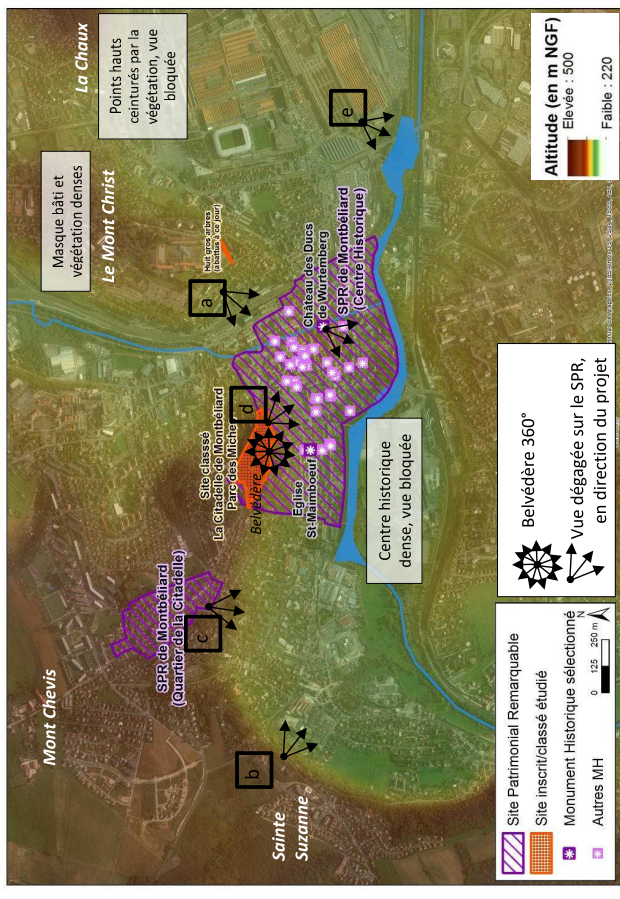


Illustration 13 : Parc des Miches et son belvédère aménagé

• **Perception des SPR et MH**

La carte proposée ci-dessous permet de comprendre le contexte topographique dans lequel s'inscrivent Montbéliard et les collines proches. Pour rappel, la zone de projet se situe au Sud-Est de Montbéliard, à environ 8km. Les vues illustrées dans le paragraphe suivant sont reprises sur cette carte.



Point de vue depuis Montbéliard

Il existe peu de vues portant sur l'ensemble du patrimoine du centre de la ville de Montbéliard. La densité du bâti fait que les vues des monuments sont nécessairement des vues proches.

Des vues plus lointaines du centre historique (SPR) ne sont possibles que depuis les quartiers hauts entourant la ville (Sainte-Suzanne, quartier des Miches) et les collines boisées plus lointaines (Mont Bart). Depuis ces points hauts, quelques vues s'ouvrent entre la végétation et le bâti :

- Au Nord-Est du centre-ville, au Mont Christ, les haies d'arbres de haute tige sont très prégnantes et empêchent les vues lointaines. Seule la rue du Parc laisse filtrer des vues vers la ville avec en arrière-plan la zone de projet et le Mont Bart (cf. Illustration 14).
- A l'Ouest, le quartier Sainte-Suzanne n'offre pas de point de vue ouvert depuis les lieux publics : le bâti et la végétation en bordure de plateau ferme l'horizon sur la ville. Des vues sont possibles depuis les lieux d'habitations présents sur le coteau ; un point de vue pris à proximité d'une allée privée permet de rendre compte de ces types de vues, le centre historique est visible, la zone de projet est masquée par la Mont Bart (Illustration 15).
- Au Nord-Ouest, au niveau du quartier des Miches et de la Citadelle, peu d'ouvertures visuelles sur le grand paysage existent (masque du bâti, dense, et de la végétation). Lorsque c'est le cas, le Mont Bart se dessine à l'horizon et masque l'essentiel de la zone de projet. Il est toutefois possible que des vues fragmentaires soient ponctuellement présentes au niveau des habitations de la Citadelle rue Joseph Rossel (cf. Illustration 16) et quartier des Miches rue Emile Blazer (Illustration 17).



Illustration 14 : Vue [a] depuis le quartier du Mont Christ (rue du Parc)

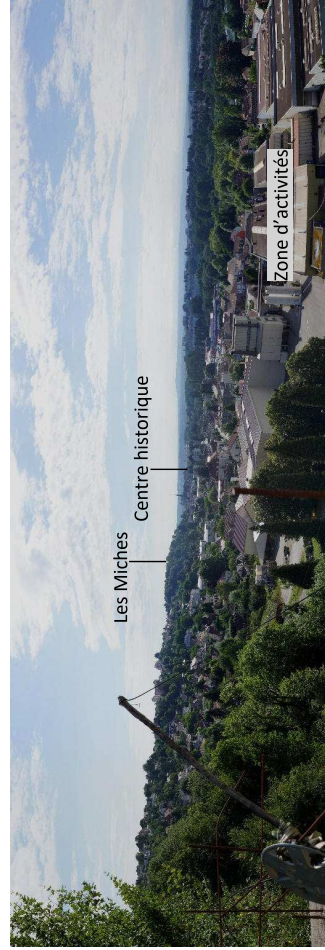


Illustration 15 : Vue [b] depuis le quartier Sainte-Suzanne, rue des Roses (zone de projet non visible, masquée par le Mont Bart à droite hors panorama)



Illustration 16 : Vues [d] depuis le sud du quartier de la Citadelle (rue Joseph Rossel)



Illustration 17 : Vue [d] sur le centre historique de Montbéliard depuis le quartier des Miches, rue Emile Blazer

Les vues emblématiques sur le **château de Montbéliard** sont localisées le long de l'avenue Aristide Briand. Au pied des deux Tours du Château (Illustration 11), les vues sont focalisées sur le promontoire massif et la face nord du château et la végétation. Il n'existe pas de vue lointaine depuis ce secteur. Des vues de découverte du château sont présentes depuis le pont de la RD663. Depuis ce point de vue, la zone de projet est masquée par la végétation haute en premier plan de l'observateur.

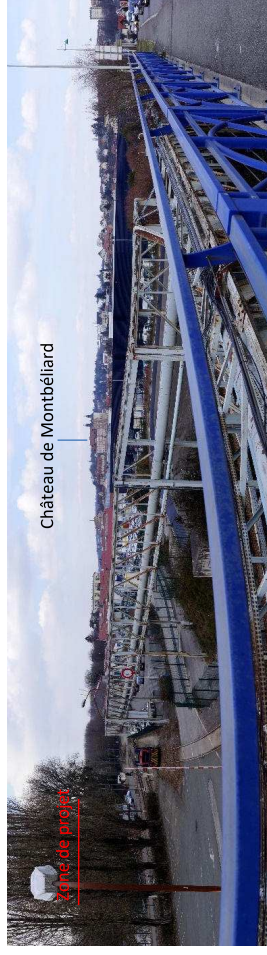


Illustration 18 : Vue [e] sur Montbéliard et le château depuis le point de vue de la RD663

De la même façon, la majorité des monuments, situés dans le centre ancien dense, ne sont concernés que par des vues proches ou immédiates. **L'église Saint-Maimboeuf** fait exception : depuis la rive Sud de l'Allan, son clocher dépasse du reste du bâti (Illustration 19). La zone de projet est alors située dans le dos de l'observateur.



Illustration 19 : Vue sur le clocher de l'église Saint Maimboeuf depuis le pont de la RD438 (la zone de projet est dans le dos de l'observateur)

L'ancienne citadelle, devenue un jardin public, est aujourd'hui difficilement identifiable en tant qu'élément d'un système de fortification. Ce site se fond dans l'urbanisation de Montbéliard et aucune vue remarquable du site n'est à signaler.

Belvédères sur la ville

La colline accueillant le **Fort Lachaux** forme un point haut au Nord-Est de Montbéliard, néanmoins aucune vue n'est possible depuis ce site qui est ceinturée par la végétation.

En revanche, le **Mont-Bart**, situé à plus de 3 km du centre historique de Montbéliard, permet d'appréhender l'ensemble de la zone urbaine dans la vallée, entourée de collines boisées avec les massifs des Vosges en toile de fond. Le centre ancien est difficilement perceptible, à côté du quartier de la Petite Hollande et le complexe industriel en arrière-plan. La zone de projet est alors dans le dos de l'observateur.



Illustration 20 : Vue sur Montbéliard depuis un point de vue aménagé du Mont Bart (la zone de projet est alors dans le dos de l'observateur)

- **Perception depuis les SPR et MH**

La situation topographique du centre ancien, associée à la densité du bâti et à la hauteur des constructions ne permet pas d'avoir de visibilité vers l'extérieur.

La situation est différente pour le château et l'ancienne citadelle (parc des Miches), tous deux construits sur des points hauts de la ville.

Depuis l'esplanade du château, deux panoramas urbains s'offrent aux visiteurs :

- une vue s'ouvre au Nord (la zone de projet est alors dans le dos de l'observateur) sur une partie de la vieille ville où ressort le dôme du Lion Peugeot.

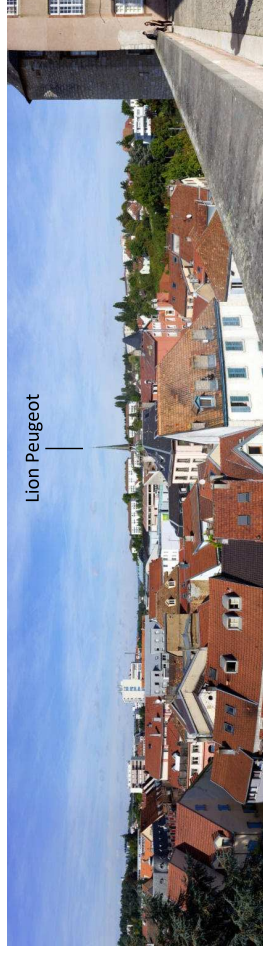


Illustration 21 : Vue depuis la plateforme du château de Montbéliard en direction du Nord (zone de projet dans le dos de l'observateur)

- une vue s'ouvre vers le Sud, avec à l'horizon la Petite Hollande et le Mont Bart. La zone de projet est masquée par le relief, néanmoins des bouts de pales seront potentiellement visibles depuis ce point de vue urbain. L'effet de distance (plus de 8 km) et de masque topographique réduisent l'incidence potentiel du projet, qui ne créera pas d'appel paysager depuis ce point de vue. Un photomontage sera présenté en partie impact pour rendre compte de l'impact paysager.

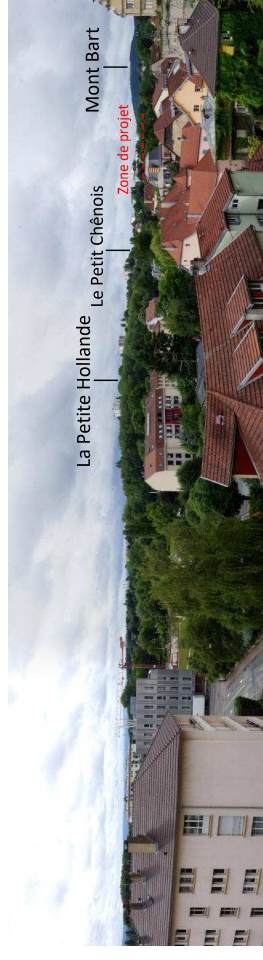


Illustration 22 : Vue depuis la plateforme du château de Montbéliard en direction de la zone de projet

Depuis la tour panoramique du **Parc des Miches (ancienne citadelle)**, les vues portent essentiellement sur le Nord et l'Est, en direction de la ville de Montbéliard. Coté zone de projet, à l'Ouest du belvédère, la vue butte sur une ceinture végétale. Quelques fenêtres visuelles permettent de deviner l'horizon lointain, où se dessinent le Mont Bart et le quartier Sainte-Suzanne (Illustration 23). La zone de projet est partiellement visible depuis ce point de vue, peu qualitatif en termes paysager.

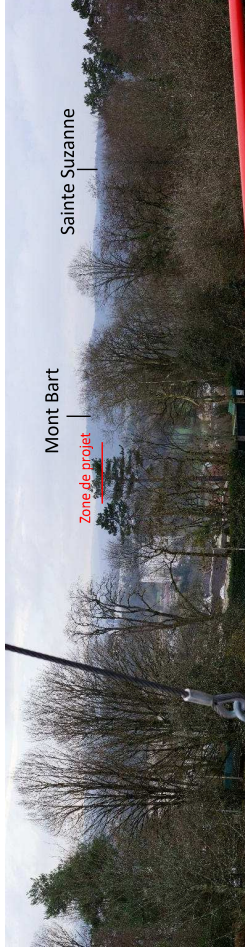


Illustration 23 : Vue Ouest depuis le belvédère aménagé du parc des Miches

En direction de l'Est, on distingue au premier plan les quartiers récents (quartiers Nord de Montbéliard), le complexe industriel de Sochaux et au second plan le plateau boisé de Vandoncourt et les contreforts du Jura.

Le centre ancien et le château, situés en contrebas de la tour panoramique, ne sont pas visibles du belvédère, masqués intégralement par la topographie et la végétation.

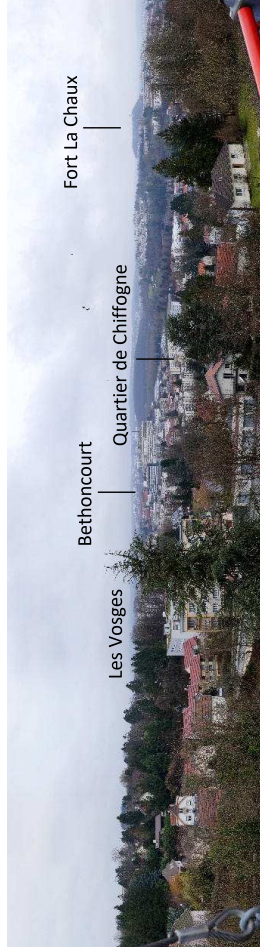


Illustration 24 : Vue Nord-Est depuis le belvédère aménagé du parc des Miches

Depuis le parc public, la végétation arborée forme des obstacles visuels qui limite les vues à un horizon proche.

Conclusion sur Montbéliard

La ville de Montbéliard est la plus importante de l'aire d'étude éloignée et concentre un peu plus de 60% des éléments patrimoniaux recensés à cette échelle (35 monuments historiques, 1 SPR et 2 sites classés).

La densité du bâti, notamment dans le centre historique (SPR), masque toute visibilité en direction de la zone de projet. Seuls deux points hauts permettent de s'affranchir des masques bâtis : la terrasse Sud du Château (MH), la zone de projet est alors partiellement visible, en arrière-plan d'un panorama urbain, et la tour panoramique du parc des Miches (ancienne citadelle, site classé), la zone de projet se devine au travers de la ceinture végétale de premier plan.

Depuis les quartiers hauts s'élevant au Nord et à l'Ouest du centre-ville (Sainte-Suzanne, Quartier de la Citadelle, Mont Christ), les vues sur l'horizon sont rares, et la zone de projet est totalement ou quasi-totalement masquée par le Mont Bart. Les enjeux de visibilité et de co-visibilité avec le centre historique sont faibles à nuls depuis ces quartiers.

Par ailleurs, aucun belvédère ne met en co-visibilité les sites patrimoniaux remarquables de la ville de Montbéliard et la zone de projet, distants de plus de 8 km.

b) *Eglise de l'Immaculée Conception*

L'église de l'Immaculée Conception d'Audincourt est l'une des premières églises en béton armé de France, construite en 1932 d'après les plans du moine architecte Don Bellot, afin d'accueillir les ouvriers catholiques, dans un territoire traditionnellement protestant. L'extérieur est plutôt carré, fait des segments de droite, alors que l'intérieur adopte des formes arrondies (faites également de segments de droite). Les décorations des vitraux sont dues à Valentine Reyre et sont dédiées à la Vierge Marie.

L'église fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis le 8 décembre 2002 et est également labellisée « Patrimoine du XX^{ème} siècle » par le ministère de la Culture.



Illustration 25 : Eglise de l'Immaculée Conception d'Audincourt

Implantée au cœur du bâti, l'église se distingue par son clocher, point d'appel dans le paysage urbain. Néanmoins, les vues se concentrent dans un faible rayon autour de l'édifice, comme depuis les rues de la gare ou de l'avenue Jean Jaurès. Ces vues proches ne permettent pas d'ouverture sur l'horizon et aucune co-visibilité avec le projet n'est alors possible.



Illustration 26 : Perception du clocher de l'église de l'Immaculée Conception depuis les rues de la Gare et avenue Jean Jaurès

Par ailleurs, du fait de son implantation en centre urbain, aucune vue vers la zone de projet, située à environ 8 km au Sud-Ouest, n'est possible depuis les abords de l'église.

c) *Eglise du Sacré Cœur*

La paroisse du Sacré-Cœur à Audincourt a été créée en 1946, dans un quartier ouvrier, dont le développement a suivi l'essor de l'industrie automobile. Les travaux financés par des quêtes, des dons, des emprunts et en partie réalisés par les paroissiens, ont duré de 1949 à 1951.

Mariant le béton armé et la pierre appareillée, dotée d'une architecture moderne, elle est considérée comme l'un des hauts lieux de l'art sacré du XX^{ème} siècle. Une mosaïque, réalisée par Jean Bazaine décore la façade, au-dessus de la porte d'entrée de l'église ; ses 17 vitraux ont été réalisés par Fernand Léger.

L'église fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 30 avril 1996.



Illustration 27 : Eglise Sacré Cœur d'Audincourt

Bien qu'excentrée du centre-ville d'Audincourt, cette église est implantée dans un secteur d'urbanisation dense, « le quartier des Autos » : aucune vue sur la zone de projet, situé à environ 8 km au Sud-Ouest, n'est possible depuis les abords de l'église.

De même, en raison du bâti dense, l'église est perceptible uniquement en vue immédiate. Seul le clocher émerge au-dessus du bâti, à la faveur de la trouée d'une rue, et seulement dans un rayon proche, comme par exemple depuis le pont sur le Doubs (la zone de projet se trouve alors dans le dos de l'observateur). Aucune co-visibilité entre le monument et la zone de projet n'est possible.

En dehors du rayon proche de l'église, le clocher est bien perceptible depuis la rive gauche du Doubs. La zone de projet est alors dans la direction opposée.



Illustration 28 : Vues du clocher de l'église du Sacré Cœur : depuis la rive gauche du Doubs (à gauche) et depuis le pont de la RD 38 (à droite) (Source : Opale)

d) *Site antique de Mandeuve*

Le site archéologique de Mandeuve s'étend sur environ 180 ha, répartis à l'intérieur d'un large méandre du Doubs et le long de cette rivière. L'agglomération antique occupe une position stratégique au débouché de la plaine d'Alsace, entre Vosges et Jura, sur la voie de communication qui relie le Rhin au Rhône par le Doubs et la Saône. Cette position économiquement avantageuse lui permet de naître et de se développer dès la fin de l'Age du fer.

Ce site a fait l'objet d'une première série de recherches exploratoires à la fin du XIX^{ème} et au tout début du XX^{ème} siècle, qui ont surtout porté sur le sanctuaire et le théâtre, deuxième de Gaule par la taille (142 m de diamètre). Ce dernier édifice, seul monument conservé en élévation, a été classé Monument Historique en 1964.

Depuis le milieu des années 1980 jusqu'à ces dernières années, toute une série de fouilles de sauvetage, plus ou moins étendues, ont fourni des données nouvelles concernant, d'une part l'agglomération antique avec notamment la mise au jour d'un faubourg artisanal et, d'autre part l'occupation pré-romaine, avec la découverte d'une petite nécropole à incinération du 2^e siècle av. J.-C., toutes deux localisées sur la rive droite du Doubs. Depuis 2000, un programme d'étude regroupant des chercheurs de Besançon, Dijon, Lausanne, Paris et Strasbourg tente de comprendre l'histoire du site dans son ensemble et notamment les relations de l'homme avec la rivière.



Illustration 29 : Vue aérienne du site archéologique

En dehors du Site de l'Amphithéâtre gallo-romain, traité dans le paragraphe suivant, l'ensemble du site antique de Mandeuve est enfoui et non visible, il est protégé pour son caractère archéologique. Le périmètre du site antique est occupé actuellement par des champs agricoles et du bâti qui ne possède pas de valeurs paysagères particulières à préserver.

L'émergence d'un site éolien à plus de 5 km n'est pas un enjeu pour cette zone archéologique.